

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
--

■ Séance du 19 décembre 2014

■ Présentation du rapport d'activité 2013 du Délégué de Service Public pour les parcs de stationnement en enclos de Marseille - DSP VINCI Park n° 07/099

I/ Compte-rendu technique

Les 10 parcs en enclos de Marseille sont gérés depuis 2007 par la société Vinci Park dans le cadre d'un contrat d'affermage de 7 ans. Les parcs en enclos sont ouverts 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

L'équipe d'exploitation est composée des effectifs suivants :

- ⊙ 1 responsable de Site Principal,
- ⊙ 2 agents d'exploitation,
- ⊙ 1 assistant administratif.

Cette équipe est renforcée durant la période estivale. Ainsi, ce sont donc quatre équivalents temps-plein qui sont affectés à l'exploitation des parcs en enclos, ce qui peut paraître important au regard de la saisonnalité de l'activité des parcs des Plages qui représentent 832 places sur 1 158 places.

Les investissements réalisés en 2013 s'élèvent à 6,9 K€ TTC et portent sur des travaux courants de maintenance (3,3 K€ TTC) et l'optimisation du fonctionnement d'un des parcs des Plages (P5) (3,6 K€ TTC).

Le délégué prévoit des investissements à hauteur de 56,4 K€ d'ici l'échéance de la délégation de service public pour procéder au remplacement de matériel, à des travaux de peinture et de signalétique.

II/ Compte-rendu financier

1/ Tarifs et fréquentation

Les tarifs ont évolué au 1er janvier 2013 pour l'ensemble des parcs de 3% en moyenne.

Le tarif forfaitaire est porté à 2,70 € contre 2,60 € en basse saison pour les parcs P1 à P7, et pour les parcs P1 et P7 en haute saison. Le forfait haute saison du 1er juin au 30 septembre des parcs P2 à P6 passe de 3,10 € à 3,20 €. Les tarifs des locations journalières des parcs sont également réévalués, avec une augmentation de l'ordre de 2%. Les tarifs du parc Providence augmentent également 2012 et 2013, en moyenne de 2,4 Le tarif forfaitaire Jules Guesde est de 3,60 € en 2013 contre 3,50 € l'année précédente.

On remarque globalement un recul de la fréquentation en 2013 pour les parcs en enclos de près de 8%, et seul le mois d'avril voit progresser le nombre d'utilisateurs. Sur l'ensemble, elle s'élève à 337 773 paiements contre 365 805 paiements l'année précédente, et retrouve les niveaux constatés en 2011. Comme les années précédentes, la majorité des entrées a été effectuée dans les parcs des plages durant la saison estivale.

Tous les sites enregistrent une baisse de leur fréquentation. La baisse la plus remarquable est celle constatée au parking Providence qui enregistre plus de 11 200 paiements en moins (- 12,9%) comparativement à l'exercice 2012.

En termes de répartition, ce sont les parkings des Plages qui représentent le plus fort taux de fréquentation (64%). Les parcs Providence et Jules Guesde représentent respectivement 23% et 13% de la fréquentation globale des parcs.

2/ Economie de la délégation

En 2013, le chiffre d'affaires s'élève à 941 K€ et le total des produits à 1 100 K€. Ils montrent un recul de 6 % en moyenne. Le total des charges est également en baisse de - 5% et s'élève à 1 059 K€. La redevance globale versée à MPM a diminué de 12% en 2013 pour s'établir à 293 K€. Le résultat net de la délégation de service public s'élève à 17 K€ contre 39 K€ l'année précédente. Il montre une régression de 57 %.

III/ Qualité du service

En 2013, le délégataire a rencontré des problèmes d'exploitation au parking Jules Guesde, suite à l'installation de vendeurs à la sauvette autour du parc.

Les réclamations émanant de la clientèle concernaient en majorité des défauts de fonctionnement du matériel de péage dus à une mauvaise utilisation de ce dernier, par les utilisateurs.

IV/ Conclusion générale sur la vie du service

Les conditions météorologiques ont impacté la fréquentation des parcs en enclos en 2013 qui montre une baisse de 8%.

Du point de vue financier la situation est saine, malgré un chiffre d'affaires et un résultat en baisse.

Aucun risque réel n'apparaît pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, que ce soit en termes de rentabilité ou d'exploitation du service public délégué de stationnement.